

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 13 Janvier 1825.

AVEC PERMISSION DU MAGISTRAT.

ARTICLES OFFICIELS.

1. La Société d'Agriculture ayant décidé de décerner une prime de cinq louis, et un accessit de trois louis, aux deux plus beaux chevaux entiers, réunissant d'ailleurs les formes et les qualités requises pour un bon étalon; les propriétaires d'étalons qui voudront les présenter au concours sont prévenus, qu'il aura lieu à Neuchâtel, dans le courant du printemps prochain, et sur un jour dont le public sera prévenu quelques semaines à l'avance. Les étalons devront être âgés de 2 à 8 ans, et être une année au moins à la disposition des agriculteurs qui voudraient en faire usage.

Le Secrétaire de la Société,

PURY, *Dr. médecin du Roi.*

2. Ensuite d'un gracieux arrêté du Conseil d'Etat en date du 14 Décembre courant, et d'une direction de la noble Cour de Justice de Neuchâtel du 18 du même mois, M. Charles-Louis Roy, négociant, bourgeois de Neuchâtel, y demeurant, agissant en sa qualité de tuteur naturel de ses trois enfans, qui sont, Frédéric Louis, Adèle et Charles-Gustave Roy, issus de son mariage avec Dame Adèle Jeanjaquet son épouse, fait savoir, qu'il se présentera le Vendredi 28 Janvier 1825, devant la dite noble Cour de Justice de Neuchâtel, qui sera assemblée dans l'hôtel de cette ville, dès les neuf heures du matin, pour y solliciter, en faveur de ses trois enfans Frédéric-Louis, Adèle et Charles-Gustave Roy, ainsi que de tous ceux à naître de son mariage, une renonciation formelle et juridique aux biens et dettes présents et futurs de leur mère Adèle Jeanjaquet, de leur grand père maternel M. Henri-Louis Jeanjaquet oncle, membre du Grand-Conseil de Neuchâtel, et de toute leur ascendance maternelle. En conséquence de quoi, tous ceux qui pourraient opposer à la dite demande en renonciation, sont péremptoirement assignés à se présenter en Justice de Neuchâtel, le dit jour 28 Janvier prochain, à l'heure indiquée, pour y soutenir leurs droits, sous peine de forclusion. Donné au greffe de Neuchâtel, le 20 Décembre 1824. F.-C. BOREL, *greffier.*

3. La discussion des biens et dettes de la masse de défunt Henri Richardet, de Fontaines, décédé en Amérique, ayant été accordée par la Seigneurie; M. le Baron de Chambrier, maire de Valangin, a fixé jour pour sa tenue au Vendredi 21 Janvier prochain. Tous les créanciers du dit défunt Henri Richardet sont péremptoirement assignés à se présenter sur l'hôtel-de-ville dudit Valangin, le prédit jour, dès les 9 heures du matin, pour y faire inscrire leurs titres et prétentions, et être ensuite colloqués à rang et date, sous peine de forclusion. Donné au Greffe de Valangin, le 20 Décembre 1824.

Par ordonnance: BREGUET, *greffier.*

De la part de MM. les Quatre-Ministres.

4. Deux stipendiums en théologie et celui d'accouchement devenant vacans cette année, les bourgeois ayant droit et qualité d'y prétendre, sont invités à remettre, d'ici au 1^{er} Février, leurs requêtes à M. le Maître-bourgeois en chef, en y annexant toutes pièces requises en pareil cas. Donné à l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, le 11 Janvier 1825.

Par ordonnance, *Le Secrétaire de ville,*
G.-F. GALLOT.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

5. Par voie de minute au greffe de St. Blaise, une maison située à Epagnier, ainsi qu'un morcel en nature de verger, de la contenance d'environ 2 1/2 poses, situé au grand pré entre Epagnier et Montmirail: ces deux immeubles provenant de feu le Sieur Jonas Decreuzé dit Dupoil. L'échôte s'en fera le Vendredi 21 Janvier prochain, à trois heures de l'après-midi.

6. M. le colonel de Morel et MM. ses fils, exposeront en vente par voie de minute, dans leur maison à Colombier, le Samedi 15 Janvier prochain, à deux heures de l'après-midi: 1^o Leur beau domaine sur la montagne de Plamboz, lieu dit à Jogne, de la contenance d'environ 102 faux, en pré, pâturage et beaucoup de bois de hêtre et de sapin, avec une bonne maison sus-assise, renfermant un logement de maître. 2^o Une vigne rière Peseux, lieu dit aux Combes,

de la contenance d'environ 25 ouvriers. 3^o Deux vignes rières Neuchâtel, l'une à Trois-Portes et l'autre à la Caille. 4^o Et enfin, leur domaine de Colombier, consistant en 202 ouvriers de vigne, la majeure partie très-bonnes, 56 poses en vergers, prés et champs, une maison de maître, un magnifique bâtiment rural renfermant des pressoirs et caves très-bien meublées, et enfin une maison de vigneron. Si le domaine de Colombier n'étoit pas vendu en bloc, on exposera en vente chaque pièce séparément.

ON OFFRE A VENDRE.

7. Chez J.-J. Paschoud, impr.-libr. à Genève: La France, l'émigration et les colons, par M. de Pradt, 2 vol. 8^o, 10 fr. Annuaire du bureau des longitudes p. 1825, 1 fr. Dinocourt, le Corse, 4 vol. in-2, 10 fr. Concorde religieuse, par Milhot, in-12, 2 fr. 50 cr. Le caveau, chansonnier p. 1825, 2 fr. Sociétés religieuses de Londres, par Degerando, in-12, 2 fr. 50 c. Tome 5 Hermite en province, in-12, 3 fr. 75 c. Tome 4 Hermite en Italie, in-12, 3 fr. 75 c. L'homme du midi et l'homme du nord, ou l'influence du climat, par Ch. Vict. de Bonstetten, 8^o, 2 fr. 50 c. Conseils maternels, ou manuel pour les jeunes filles, les épouses, les mères et maîtresses de maison, trad. de l'allemand par M.^{me} Gauteron, in-12, 1 fr. 50 c. Sermons choisis de Jacques Saurin, et précédés de quelques observations sur l'éloquence de la chaire, par le prof. Chenevière, 4 gros vol. 8^o, 18 fr. Tome 2 Melanges de chirurgie étrangère, par une société de chirurgiens de Genève, 8^o, 6 fr. Histoire de Napoleon et de la grande armée, pendant 1812, par le Comte de Ségur, 2 vol. 8^o, 15 fr. Coligny, histoire française, par Dufey, 4 vol. in-12, 9 fr. Conversations de Lord Byron, par Medwin, 2 vol. in-12, 7 fr. Les prix sont argent de France.

8. Chez M. D. Prince Witznauer, libraire, Cours du tems, ou tableau de toutes les nations, depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'à nos jours. A l'aide de cet ingénieux ouvrage, une heure d'étude suffit p. connaître l'origine de toutes les nations, les révolutions qu'elles ont éprouvées, les rois qui les ont gouvernées, leurs conquêtes, leurs pertes, etc.; les époques des découvertes et inventions les plus importantes jusqu'à nos jours.

9. Chez M. H. Fleury, rue des Moulins, très-fin et vieux rum Jamaïque, à 17 1/2 batz la bouteille.

10. Em. Matthey, bottier du Roi, prévient les personnes qui l'honorent de leur confiance, qu'outre son assortiment de chaussure en tout genre, il est bien assorti en souliers p. bal, en satin blanc, en pruneau blanche et noire, en étoffes et maroquin de toutes couleurs. Il cédera ces articles bien au dessous de ses prix courans, voulant s'en défaire pendant qu'ils sont frais et de mode. — Le dit demande un apprenti, auquel il ferait des conditions favorables, moyennant qu'il ait de 15 à 16 ans, et de bonnes mœurs.

11. Auguste Loup fils, ferblantier, informe le public qu'il est assorti en mèches circulaires en coton, p. quinquets, de différens diamètres, de même que de cheminées en verre.

12. Un bois de lit en sapin, une petite chaudière en fer, et une vieille malle. S'adr. au bureau d'avis.

13. Chez Bouvier frères, en face de chez M. le justicier Jacottet, rue des Moulins n^o 450, savon de Marseille 1^{re} qualité, à 14 1/2 cr. par pain; sucre de Paris à 5 1/2 batz, café bon goût de 6 1/2, 7, 8 et 9 batz la livre; beau riz de Piémont à 10 cr la livre, bel ocre jaune et rouge. Les mêmes ont l'honneur de prévenir le public, qu'ils s'occupent de toutes sortes de rhabillages en horlogerie et autres, et se recommandent aux personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance.

14. Un beau, grand et excellent cheval, âgé de près de 6 ans, à la cure de Cornaux.

15. A un prix modique, 33 toises de foin bien conditionné, au Plan-Jacot, rière Bevaix. S'adr. à J.-J. Tinembart, ancien fermier dudit domaine, à Bevaix.

16. Une centaine de chars de bonne terre, à prendre au bas du village de Cormondrèche. S'adr. à Isaac Colin, au dit lieu.

17. Un joli char à l'allemande, neuf, avec brette et banc; plus un autre char aussi à l'allemande, en bon état: le tout à un prix raisonnable. S'adr. à A.-L. Chevalier, maréchal, à Colombier.

18. Chez M. Henri Larsche, maître tailleur, un assortiment complet pour sous-officier ou soldat d'artillerie, tel que, habit, capote, veste courte, schako, épauettes, pompon, sabre, baudrier, dragonne, bonnet de police; plus, une habillement bourgeois complet: le tout en très-bon état, très-propre et à très-bon compte.

19. Tous les jours, de très-bon lait, chez Henri Favarger, au Vaisseau.

20. Dans le village de Bevaix, un tas de très-bon foin de vieux prés, bien entassé et conditionné; plus, un colier de cheval tout-à-fait neuf. S'adr. à D.-F. Contesse, au dit Bevaix, qui en fera des prix très-modiques, et qui détaillera le premier article à la toise ou au quintal, au choix de l'acheteur.

21. Une grande tapisserie en toile peinte, représentant divers sujets, pouvant servir de superbes tapis de chambre. S'adr. au bureau d'avis.

22. Une malle de moyenne grandeur et en très-bon état, à la pension de Cormondrèche.

23. De beaux cardons, ainsi que de belles poires pour dessert, dans la maison de M. de Fauche-Borel, au faubourg.

24. M.^{me} DuPasquier-Borel vient de recevoir une nouvelle partie de toiles très-belle qualité, de 36 aunes la pièce, p. un louis.

25. Un très-beau bureau à trois corps, neuf. S'adr. à Louise Matthey, rue Fleury.

26. Une montre neuve, boîte en or et à répétition, qu'on offre en échange de bon vin 1823, ou de celui de la dernière récolte. S'adr. à M. Borel cadet.

27. Par brandes, des vins blancs et rouges de 4 à 7 batz le pot, et des vins en bouteilles du choix des meilleurs quartiers de la ville, chez M. A.-S. Wavre.

28. M. Louis Perrin fils annonce aux personnes qui lui ont demandé de la porcelaine de Paris, qu'il vient de recevoir de fort beaux assortimens à thé, qu'il peut céder à bas prix. Il prévient en outre ceux qui lui ont assuré des chauffe-pieds en étain, qu'il en est maintenant pourvu, ainsi que de tous les articles relatifs à son commerce.

29. Graines de choux-fleurs et de choux de Bruxelles, chez M.^{me} veuve Convert.

IMMEUBLES.

30. Une vigne aux Petites-Rochettes, contenant 1 ouvrier, de bon rapport et en très-bon état. S'adr. à M. Borel-Boyer père.

31. Une vigne d'environ 4 hommées, qui doit la dime au Souverain, et qui est située derrière le village de Peseux, lieu dit à Cortenaux. S'adr. au justicier Roulet-Py, au dit Peseux.

32. A Cudrefin, une maison presque neuve, avec un jardin contigu, situés au bord du lac, dans une très-belle exposition. La maison consiste en deux étages, dont le premier est composé de deux chambres se chauffant par un fourneau, et d'une cuisine; le second de deux chambres, une chambre à serrer, un galetas et un grenier; plus, cave, bouteiller et bûcher. S'adr. p. plus amples informations, à M. Milliet-Sergeans, lieutenant à Cudrefin.

ON DEMANDE A ACHETER.

33. Entre la ville et l'hôpital Pourtalès, environ 3 ouvriers de terrain en plaine, et dont le prix ne soit pas trop élevé. S'adr. à M. Aibischer, doyen du clergé catholique.

34. Un pupitre à deux personnes. S'adresser au bureau d'avis.

ON OFFRE À LOUER.

35. Une jolie chambre. S'adr. à Fréd. Favarger, sur la Place-d'armes.

36. Pour la St. Jean, la boulangerie du Sieur Depierre, avec les ustensiles qui en dépendent. Plus, le second étage de la maison, consistant en une chambre, un grand cabinet et galetas. Le tout ensemble ou séparément. S'adresser au propriétaire.

37. Pour le 1^{er} Juillet 1825, une grande et belle maison à l'entrée du village de St Blaise, offrant toutes les commodités possibles par sa situation sur la grand'route de Berne à Neuchâtel et au bord du lac, et tout l'agrément d'une bonne société, augmentée par le nombre d'étrangers de distinction qui y séjournent depuis quelque tems. Ce domaine, habité depuis plusieurs années par une respectable famille anglaise, comprend : Un grand bâtiment à deux étages, chacun de six chambres, salons et cabinets à fourneau et à cheminée, et d'une cuisine, avec un grand galetas, mansardes, pressoir, caveau, caves à voûtes fortes, garnies de bons vases à pouvoir contenir une centaine de bosses de vins. Les appartemens sont très propres et bien meublés. On traiterait pour chaque étage séparément, meublé ou non, et même sans les caves. — Un bâtiment contigu, pour grange, écuries, remises et basse-cour. — Un grand et beau jardin devant la maison, ayant une battue très-forte sur le lac; un grand verger derrière la maison, garni d'arbres fruitiers et entre deux, une longue allée en berceau qui aboutit à un joli pavillon. Il y a une source d'excellente eau vive à proximité des cuisines. On pourrait y ajouter quelques ouvriers de vigne. S'adr. p. visiter ce domaine, à M. Th. Mole, gentilhomme anglais, locataire actuel, et pour les conditions à M. F. Gagnebin, propriétaire de ce domaine, à Neuchâtel.
38. Pour la St. Jean, le 3^{me} étage de la maison de M. Boyer, à la Croix-du-marché, le tout ou en partie, contenant quatre chambres, cuisine, cave, galetas et chambre à resserrer. S'adr. p. les condit. à M.^{me} Perret-Francl, qui l'occupe.
39. De suite, à la rue des Chavannes, un bas de maison avec chenée et cave, pouvant servir de logement ou d'atelier. S'adr. au bur. d'avis.
40. Un piano. S'adr. à M. Kilgenstein, organiste, qui continue à recevoir les abonnemens pour le magasin de musique de M. Nægeli, à Zurich.
41. De suite, un joli logement dans un des beaux quartiers de la ville; plus, une boulangerie dans la rue Fleury. S'adr. à M.^{me} Lisette Wullemmin.
42. On offre à partager une chambre chaude avec une personne sans meubles. S'adr. au bureau d'avis.
43. De suite, dans la maison de M. Perrin, au faubourg, un petit logement pour une ou deux personnes. S'adr. à Dl. Montandon, dans ladite maison.
44. Dès-à-présent, un logement composé de cinq chambres, avec cuisine, cave, chambre à serrer, dans une maison agréablement située au centre du Val-de-Ruz et à proximité des routes de Neuchâtel à la Chaux-de-Fonds et au Val-de-St.-Imier. S'adr. p. le prix et les conditions au Sieur justicier Gretillat, à Coffrane.

ON OFFRE À AMODIER.

54. L'auberge de la Commune de Dombresson, portant pour enseigne l'Aigle royal, se trouvant vacante p. le 10 Avril prochain; les personnes qui aurent des vues sur cet emplacement, sont prévenues que la remise en aura lieu le Lundi 17 Janvier courant, à dix heures du matin, dans la dite auberge. — La boucherie du dit lieu, étant aussi vacante pour la même époque, sera également remise le même jour. Ces deux objets seront mis à l'enchère séparément, la Commune se réservant toutefois le choix dans les encherisseurs. Le bail en aura lieu p. trois ans. Cette auberge, située sur la grand'route de Neuchâtel à Bâle par l'évêché, pourrait offrir plus d'avantages à celui qui s'en chargera, s'il se trouvait dans le cas d'y réunir la boucherie; et rien n'empêcherait, si cela convient aux amateurs, d'y entrer de suite. On avertit qu'il est inutile de se présenter sans des cautions solvables et des certificats de moralité. Dombresson ce 1^{er} Janvier 1825.

Par ord. R. MONNIER, *secrét. de Commune.*

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

46. D.-L. Bouvier, père de quatre enfans en bas âge, ayant sa femme estropiée et étant sans ouvrage, se recommande avec instances au public p. faire des commissions, porter des paquets, etc. partout où il sera nécessaire: on peut compter sur sa fidélité. Il demeure maison Sauvín, au Neubourg.
47. Marianne Monard née Picart; se voyant obligée, par les infirmités de sa mère, de quitter ses journées de lingère, se recommande au public p. de l'ouvrage à la maison. Elle prendrait aussi quelques jeunes filles p. leur enseigner la couture, le raccommodage des bas, les repasses unies et triégées, et s'efforcera, tant par son exactitude que par la modicité de ses prix, de satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Sa demeure est maison de M. J.-H. Petitpierre, au Neubourg.

48. Une jeune fille âgée de 21 ans, desirer trouver une place aux environs de la ville ou à la campagne: elle sait faire un bon ordinaire, coudre, filer, tricoter, et pourrait entrer de suite. S'adr. à M.^{me} Goldammer, à Auvèrrier.
49. Un jeune homme du Vully, muni de bons certificats, sachant travailler aux terres et soigner le bétail et les chevaux, desirer trouver une place où il pourrait entrer de suite. S'adr. à Louis Seylaz, faiseur de paniers.
50. On demande, p. tout de suite, une fille de 26 à 30 ans, qui entende le service de la table et de la maison, qui sache très-bien coudre, et soit d'ailleurs munie de bons témoignages. S'adr. au bureau d'avis.
51. On desirerait prendre un enfant en pension. S'adr. à la cuisinière au Soleil, qui indiquera.
52. D.-A. Jacot, *cordonnier*, se recommande à ses pratiques et à toutes les personnes qui auront des souliers à raccommoder ou des calignons à galocher, les assurant qu'elles seront satisfaites à tous égards. Il demeure dans la maison attenant à la porte des Moulins, dite la maison Beguin.
53. Un homme d'âge mûr, demeurant en ville, parlant les deux langues et connaissant le service de la maison, desirerait trouver dès-à-présent à faire pendant la journée des chambres de quelques Messieurs, ou des commissions quelconques, auxquelles on pourra l'employer avec toute confiance; il ne négligera rien p. mériter la bienveillance des personnes qui voudront bien lui procurer de l'occupation. S'adr. à D.F. Benoit, à la tue des Moulins, n^o 145.

OBJETS VOLÉS, PERDUS OU TROUVÉS.

54. La personne qui aura perdu un chien blanc, avec la tête noire, d'une grosseur moyenne, peut le réclamer, contre les frais, chez Fallet, aubergiste au Pâquier.
55. La personne à laquelle M.^{me} de Montlezun a prêté la carte de France par Bruè, est priée de vouloir bien la renvoyer incessamment.
56. On a oublié, Jeudi le 23 Décembre, près de l'écurie de la Balance, un parapluie en taffetas rouge. On prie la personne qui l'aura ramassé, de le rapporter, contre récompense, au bureau de cette feuille.
57. On a perdu, le 14 Décembre, depuis Areuse à Neuchâtel, un porte-ouvrage en soie violette foncée, renfermant une bourse contenant environ 5 ecus-neufs tout en argent, un bas commence portant ses aiguilles et peloton de coton, et differens autres objets. On promet une récompense proportionnée à la perte, à la personne qui l'a trouvé et qui le remettra chez Jeanrenaud-Rosala, agent de change à Neuchâtel, ou à M. Favre, tanneur, à Boudry.

AVIS DIVERS.

58. On informe le public, que le tirage de la 2^e classe 58^e loterie de cette ville, aura lieu le Vendredi 11 Févr. proch. S'adr. p. des plans et billets, à M. A.-S. Wavre, rue St. Maurice.

59. Le Comité des Redoutes prévient qu'il donnera quatre bals cet hiver, qui sont fixés au 20 courant, 3, 17 Février, et 3 Mars. On dansera aux trois premiers jusqu'à 10 heures, et au dernier jusqu'à minuit. L'abonnement pour les danseurs est de L. 4, 4 s.; celui pour les galeries de L. 2, 2 s.

60. La Communauté des Ponts-de-Martel demande un régent p. son école; qui s'ouvrira à la Saint-Geo ge 1825. Les fonctions auxquelles il sera appelé sont celles d'un régent de campagne. Outre un jardin, outre un vaste et beau logement, il aura p. traitement une somme fixe de quinze louis par an, et six creutzers par semaine de tout enfant non-assisté qui fréquentera l'école. Les personnes qui auront des vues sur ce poste, sont invitées à se rencontrer le Lundi 14 de Février prochain, à 8 heures du matin, dans la maison de Commune, p. y subir l'examen d'usage, auquel on ne sera admis qu'après avoir présenté des certificats de mœurs suffisans. Il ne sera payé aux aspirans aucune journée. Ceux qui souhaiteront avoir sur cette place d'ultérieurs renseignemens, peuvent s'adresser à M. Andrié, pasteur aux Ponts-de-Martel, ou au sousigné.

Le secrét. de Commune, ROULET, not.^e

61. On desirerait avoir quelques pensionnaires, auxquels on donnerait une bonne table, à un prix modique. S'adr. au 1^{er} étage de la maison de M.^{me} Pfeiffer, rue des Moulins.
62. Une bonne maison bourgeoise de Zurich desirerait placer en ville de préférence ou aux environs, dès-à-présent ou au printemps prochain, un fils âgé de 15 à 16 ans, en échange d'un jeune homme à-peu près du même âge. S'adr. à M. Berthoud-Fabry, maison Fabry, sur la Place, qui peut donner tous les renseignemens nécessaires.

63. On demande un associé p. la Gazette de Lausanne, à qui elle serait remise le soir de son arrivée, et l'on se contenterait de la recevoir le lendemain, p. pouvoir la garder. S'adresser à Gruet, coiffeur.
64. On demande un associé pour faire venir la quatrième section du bulletin universel des sciences et de l'industrie, publié à Paris par M. le B.^{on} de Férassai. Cette section traite de l'agriculture, de l'économie rurale, domestique et forestière, etc. L'abonnement pour l'année est de 20 francs de France, franc de port. S'adr. au bureau d'avis.
65. Un étudiant de belles-lettres desirerait entrer dans quelque maison particulière, où il pût donner des leçons de latin, de grec ou de français. S'adr. au bureau d'avis.
66. Marie Metzner aurait encore à disposer de quelques heures p. la lecture de ses Gazettes de Lausanne, p. lesquelles on voudra bien s'adresser à elle-même. Elle recommande en même tems au public son fils qui, se perfectionnant de plus en plus dans la partie de la cartonnerie, tant fine que commune, cômme toilettes, cartons à couronne et à jeux, moules de bourses, etc., espère mériter la continuation de la confiance dont on l'a honoré jusqu'à-présent.
67. On recevrait un jeune homme de 17 à 18 ans, qui possédât les écritures allemande et française par principes, et qui desirât se vouer au commerce et aux ouvrages de comptoir, à des conditions favorables, moyennant toutefois qu'il puisse donner garantie de sa conduite. S'adr. p. de plus amples informations, à M. Schmid, à l'office des Postes à Arbourg.

Changemens de Domicile.

68. Samuel Stoll fils, maître tisserand, prévient le public et particulièrement les personnes qui l'ont toujours honoré de leur confiance, qu'il a quitté le faubourg du Cret, et qu'il demeure actuellement à la rue des Chavannes. — Il offre à vendre, une très-bonne meule à aiguiser, avec sa caisse, et un tour de tourneur avec ses accessoires, à un prix modique.

69. Ch.^s Pessièrre, maître plâtrier, qui a demeuré maison de M.^{me} Chatenay, sous les Arcades, a l'honneur de prévenir qu'il occupe maintenant le 1^{er} étage de la maison de M.^{me} la ministre Petitpierre, rue Fleury.

Voitures pour l'étranger.

70. A la fin du mois de Janvier courant, il partira deux bonnes voitures, savoir: la 1^{re} p. Francfort s. M., Leipzig, Dresde, Berlin et Breslau en Silésie; la 2^{de} p. Milan, Florence et Rome. — Et à dater du 1^{er} Mars, il partira tous les mois, pendant la belle saison, des voitures p. les endroits ci-après: la 1^{re} p. Hambourg, Lubeck et Travemunde; la 2^{de} p. Leipzig, Dresde et Berlin; la 3^e p. Munich et Vienne en Autriche, la 4^e p. Milan et l'Italie, et la 5^e pour Calais et Londres. Dans chacune il y a des places à donner. Les personnes qui voudront en profiter sont priées de s'adresser à G. Delavaux, maître de postes et voiturier, rue d'Eraz, à Lausanne.
71. Au 20 Mars 1825, partiront deux bonnes voitures, l'une p. Munich, Vienne, Cracovie, Varsovie, Lemberg et Brodi, à Odessa; l'autre par Francfort à Hambourg et Lubeck. On se charge de rendre les voyageurs à leur destination. S'adr. à Samuel Kiener, maître voiturier, rue du Marché n^o 77, à Berne.

Etat de la Magistrature pour 1825.

- MM. François de Petitpierre, maître-bourgeois en chef pour les six premiers mois.
Jean de Merveilleux, banneret.
Jq.^s Hi. Schouffelberguer, maître-bourgeois en chef pour les six derniers mois.
Jean Frédéric Steiner, } modernes
Charles-Albert de Pury, } maîtres-bourg.
Frédéric Brandt, maître-des-clefs en chef.
J.-Jaq. Berthoud, id. en second.
George-Fréd. Gallot, secrétaire-de-ville.
Jean-Henri L'Hardy, procureur-de-ville.

- TAXE DU PAIN, dès le 29 Novembre 1824.
Le pain mi-blanc à 4 1/2 cr. la livre.
Le pain blanc à 5 1/2 cr. „
Le petit-pain de demi-batz doit peser 4 3/4 onces.
Celui d'un batz 9 5/8 „
Celui de six creutzers 17 „

- TAXE DES VIANDES, dès le 3 Janvier 1825.
(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)
Le bœuf à 7 1/2 cr. | Le veau à 6 1/2 cr.
La vache à 6 1/2 cr. | Le mouton à 7 1/2 cr.

- PRIX DES GRAINS, au marché du 6 Janvier.
Froment l'émine bz. 22 à 22 1/2.
Moitié-blé — „ 18 à 21.
Mêcle — „ 12 à 14.
Avoine — „ 8 à 8 1/4.
Epautre le quintal L. 10 „ 5.